



La demande formulée par la Communauté métropolitaine de Montréal

- La création d'un comité conjoint avec le gouvernement du Québec afin de mettre en place un nouveau programme de financement.
- Des investissements de 1 milliard de dollars qui requièrent un financement partagé pour la valorisation des résidus organiques et des résidus ultimes dans le respect des 3RV dont :
 - Phase 1 (2008 – 2012) :
17 millions de dollars par an sur 10 ans pour le compostage
 - Phase 2 (2012 – 2017) :
85 millions de dollars par an sur 10 ans pour la valorisation des déchets ultimes

Les avantages

- **Un engagement envers l'autonomie régionale de la gestion des déchets**

Les municipalités du Grand Montréal doivent, à la demande ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et comme le prévoit le PMGMR, gérer leurs matières résiduelles selon le principe de l'autonomie régionale.

- **Une contribution au plan québécois d'action sur les changements climatiques**

La valorisation des résidus organiques et des résidus ultimes du Grand Montréal (1,3 Mt/an) permettrait d'éviter 730 000 tonnes de GES¹. Cette réduction correspond à 7,3 % de l'objectif annuel du gouvernement québécois, soit 10 000 000 de tonnes de GES à partir de 2012.

- **Une contribution à l'atteinte de l'objectif de 60 % de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008**

Pour atteindre l'objectif de 60 %, les municipalités du Grand Montréal devront se doter d'équipements de valorisation des résidus organiques adaptés au contexte urbain (usines fermées) afin d'éviter les rejets atmosphériques, les rejets dans l'eau et les matières inertes.

- **L'élimination des impacts sociaux et environnementaux dus à l'enfouissement**

Ces nouveaux équipements et technologies permettront de limiter les nuisances environnementales pour les citoyens et de promouvoir une gestion durable des territoires.

Estimation préliminaire des coûts d'immobilisation¹

	Compostage des résidus organiques par digestion anaérobie		Gazéification des résidus ultimes	
	Tonnes à traiter / an	Coût des installations	Tonnes à traiter / an	Coût des installations
Montréal	182 000	92 M\$	450 000	435 M\$
Laval et couronne Nord	79 000	40 M\$	225 000	220 M\$
Longueuil et couronne Sud	76 000	38 M\$	200 000	195 M\$
Total pour la CMM	356 000	170 M\$	875 000	850 M\$
1 020 M\$				

¹ Sur la base d'un scénario où les résidus organiques sont valorisés à l'aide d'un système de digestion anaérobie et les résidus ultimes sont gazéifiés. Pour plus d'information, voir l'étude « Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles » sur le site Internet de la Communauté au www.cmm.qc.ca.